

Médecins: La fin du désordre

Amin RBOUB

L'ECONOMISTE

Edition électronique du 12/12/2006

- **Un gynécologue à la tête de l'Ordre**
- **Une commission tripartite planchera sur la refonte de la loi**
- **Les élections tributaires de la refonte des textes**

UN vrai tournant chez les toubibs!. Au lendemain de la nomination royale du nouveau président du Conseil national de l'Ordre des médecins, My Tahar El Alaoui, un satisfecit général se dégage auprès de la profession. Ancien doyen de la Faculté de médecine de Rabat, My Tahar El Alaoui est gynécologue au CHU de Rabat. Il est aussi membre de la Fondation Lalla Salma. Les sept syndicats représentatifs des médecins ont eu finalement gain de cause après des années de protestations contre l'ancien bureau. Ils avaient, rappelons-le, boycotté pendant longtemps la tenue des élections sous l'égide de l'ancien ordre. «Opérationnel depuis 1994, l'ex-conseil national et les conseils régionaux de l'Ordre étaient devenus inertes, figés et les prérogatives n'étaient pas claires», tient à préciser Mustpaha Channaoui, secrétaire général du Syndicat national de la santé publique, affilié à la CDT.

Fort de hautes instructions royales, le nouvel ordre a pour mission d'œuvrer à «créer dans une période transitoire les conditions propices à la préparation rapide de textes juridiques en vue de la refonte de la loi actuelle régissant la profession». La loi actuelle, datant de 1994, est devenue caduque, selon la profession. «Elle ne s'inscrit pas dans le tournant du progrès médical, à l'esprit de modernité et de démocratie que connaît le Maroc», poursuit Channaoui. Selon ce dernier, «l'essence de la création de l'Ordre et son but ultime étant de défendre les intérêts du malade et immuniser la profession contre les dérives». Aux yeux des représentants des syndicats, l'Ordre ne doit pas s'ériger en lobby qui défend seulement les intérêts des médecins. Les intérêts matériels sont plutôt du ressort des syndicats et des associations représentatives, ils ne doivent plus figurer dans les textes qui régissent l'exercice médical. Quant à l'Ordre, il doit désormais veiller à l'application du code de la déontologie et des aspects éthiques.

Pour Mohamed Nassiri Bennani, responsable de la Commission de coordination des sept syndicats et président du Syndicat des médecins du secteur libéral (SNMSL): «Nous nous réjouissons que nos revendications aient été prises en compte. Ce sont exactement les doléances présentées par la coalition des 7 syndicats nationaux dans les secteurs privé, public et universitaire depuis 2004: les instructions royales font que les nouvelles prérogatives de l'Ordre sont plus claires et précises. L'objectif est de moderniser et démocratiser le Conseil de l'Ordre dans une période transitoire».

Un Ordre fort, démocratique et représentatif, une réforme de la loi actuelle dans la perspective d'une mise à niveau globale de tout le système de santé et de la pratique médicale... Le tout dans un esprit de coopération et de collaboration étroite entre les différentes parties (Ordre, tutelle, syndicats).

Avant les prochaines élections, une commission tripartite composée du ministère de tutelle, de l'Ordre et des syndicats représentant les médecins doit œuvrer pour la réforme des textes juridiques en vue de la refonte de la loi régissant l'Ordre. Une fois les nouveaux textes établis, et approuvés par le Parlement, les prochaines élections des instances représentatives seront fixées.

